

En commun

L'ACTUALITÉ TRIMESTRIELLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA LOMAGNE GERSOISE



Le mot du président

Le début d'année est communément une période propice aux vœux...

Je ne couperai pas à cette tradition en souhaitant "qu'ensemble nous avançons vers l'avenir" et que l'année 2005 apporte à chacun d'entre nous réussite et satisfaction.

Dans un monde de plus en plus complexe où contraintes économiques et mutations sociales sont encadrées par des législations de plus en plus lourdes et compliquées, construites loin de nos réalités de terrain, la concertation, la co-construction, la créativité et l'innovation sont les seules réponses à nos préoccupations communes.

Toujours au cœur de son action, le développement économique est l'axe majeur de la CCLG.

Travailler sur la requalification et l'adaptation de son espace économique, en particulier les ZI et ZA, et avec les acteurs économiques, a été essentiel durant 2004.

Mener une réflexion pour se doter d'outils de développement ou d'accompagnement tels qu'une pépinière d'entreprises, embaucher une professionnelle de l'accompagnement économique, sont autant d'actes posés pour mener une politique volontariste de développement des richesses locales.

Pour autant, nous ne perdons pas de vue que nous sommes responsables au regard des générations futures, de la préservation de l'environnement.

Les communes ont souhaité mettre en commun cette préoccupation pour créer un service public d'assainissement non collectif.

Mis en place depuis 2000 pour les installations neuves, 2004 aura été l'année de préparation de la 2^{ème} étape, à savoir du contrôle de bon fonctionnement dont le service débutera le 1er trimestre 2005.

C'est donc ensemble que nous allons construire un avenir aux générations futures.

Bernard LAPEYRADE,
Président de la CCLG

Forces vives Ste Radegonde, Lalanne P2



En marche P3

Zoom P4

L'environnement...



...une préoccupation commune, une gestion communautaire

La préoccupation de préservation de l'environnement s'est installée au quotidien dans la gestion de chacun. Etre attentif à garder une nature avec toutes ses ressources, et particulièrement celle de l'eau, nécessite en amont d'éviter des rejets polluants.

La loi du 3 janvier 1992 sur l'eau a donné des compétences et des obligations nouvelles aux communes dans le domaine de l'assainissement. Ces compétences transférées à la Communauté de Communes comprennent :

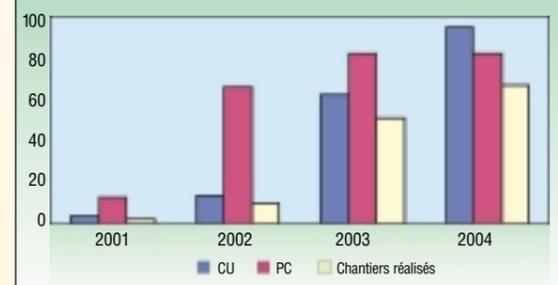
- d'une part, la réalisation des zonages d'assainissement. Une grande partie du territoire s'est déjà organisée, reste en cours de réalisation les nouvelles communes adhérentes (Castet-Arrouy, Lamothe-Goas, Puységur, Sainte-Mère, Miradoux),
- d'autre part, la mise en œuvre du contrôle technique obligatoire sur l'assainissement non collectif avec la mise en place d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).
- En mars 2000, le SPANC a été créé sur la communauté de communes. Il a pour but, certes, de contrôler la conception, l'implantation et la bonne exécution des travaux d'assainissement, mais surtout de conseiller, d'accompagner les administrés et les entreprises pour que soient prises en compte les contraintes de terrains, les normes techniques et réglementaires.

Depuis la création du SPANC, le nombre de chantiers réalisés a été multiplié par 5 de 2002 à 2003. Les particuliers sont de plus en plus soucieux de leur environnement et désireux d'avoir des installations respectant les normes actuelles.

La concertation avec les professionnels de la construction a permis de créer un climat d'écoute et de confiance qui aboutit à une quasi-systématique délivrance de certificat de conformité.

Année	2001	2002	2003	2004
Certificat d'urbanisme	4	14	62	95
Permis de construire	13	66	82	82
Chantiers réalisés	2	10	51	67

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU SPANC au 12 décembre 2004



La prochaine étape du SPANC consistera en la mise en place du contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif existants : le premier sera un diagnostic.

Ce contrôle est effectué selon des cycles de 4 ans.

FORCES VIVES



Francis Barella,
maire de Sainte Radegonde

Sainte Radegonde, un riche patrimoine

Sainte Radegonde est située entre Fleurance et La Sauvetat.

Le maire, Francis Barella, rappelle l'origine de la commune de Sainte Radegonde, née le 27 août 1846, par ordonnance du Roi de France, du rattachement de l'ancienne commune de Saint-Lary et d'une partie de celle de Réjaumont. Initialement, Sainte Radegonde était un hameau de Saint Lary.

En 1999, la commune comptait 172 habitants pour 155 en 1990. Le nombre d'habitants est toujours en progression depuis. Environ 70 foyers ont été recensés. Un effort est réalisé pour développer l'habitat à proximité du village. Des particuliers ont fait des demandes pour construire des lotissements et vendent des terrains viabilisés.

A la fermeture de l'école en 1996, la commune a fait aménager les locaux de la mairie et un logement social dans l'ancien bâtiment. Aujourd'hui, les enfants de Sainte Radegonde sont scolarisés pour la plupart dans le regroupement pédagogique de La Sauvetat - Mas d'Auvignon.

L'activité de la commune est essentiellement agricole, principalement axée sur la culture de céréales et d'oléagineux. L'association de chasse et le comité des fêtes organisent des rassemblements conviviaux ; ce dernier organise la fête du village le 2^{ème} week-end d'août. Le club du 3^{ème} âge en regroupement avec celui de Pauilhac a été réorganisé cette année et se nomme désormais les "Tamalous" !

La commune possède un patrimoine riche avec notamment la chapelle de Saint Lary en cours de restauration, cofinancée par l'Europe, la Région, le Conseil Général, la fondation Patrimoine et la participation des habitants.

Les vases de l'église du XIX^e siècle sont exposés au Musée d'Art Sacré à Lectoure. Enfin, le château d'Argentens est situé sur la commune. Fin du XVIII^e, Jean Cazaubon, fils de fermier du voisinage, négociant en vin à Bordeaux, acquiert ces terres confisquées comme biens nationaux. Il y construit une villa paladienne, précédée de vastes dépendances, et plante aux alentours des arbres aux essences variées qui en font présentement un écrin de verdure. Ce château est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Il est ouvert aux visites entre juillet et septembre (renseignements en mairie).

A propos de l'intercommunalité, Monsieur Barella indique que l'adhésion à la CCLG a permis concrètement à la commune de bénéficier de la mise en place du service d'assainissement non collectif et de la prise en charge de travaux sur la voirie VC2 intercommunale entre le village et la route de Fleurance.



André Lauray,
maire de Lalanne

Lalanne, de nouveaux habitants, un accueil accompagné

Aujourd'hui Lalanne compte 110 habitants, pour 62 en 1990.

Le maire, André Lauray, présente l'action menée par la commune pour permettre l'installation de ces nouveaux habitants. Dans les années 90, face à la baisse de la population, le conseil municipal de Lalanne a décidé de réagir. La commune a acheté 10.000 m² de terrains, a fait réaliser des études hydrogéologiques et les a viabilisés en 1996 et 1997 pour permettre la construction d'un premier lotissement de 4 maisons.

La demande de logements s'est rapidement présentée. Les habitants de Lalanne ont vendu 2.000 m² de terrains constructibles et la commune a fait l'acquisition de 10.000 nouveaux m² de terrains en 2000 et a renouvelé l'opération. Dans l'optique de ne pas "entasser les habitants", elle n'a pas délivré de certificat d'urbanisme ni de permis de construire pour des lots de moins de 2.500 m².

La mairie gère également 2 logements PALULOS créés dans les années 80 dans l'ancien groupe scolaire et un gîte loué presque toute l'année.

Grâce à l'installation de nouvelles familles, 30 enfants de moins de 12 ans habitent au village. La population active de Lalanne travaille essentiellement à Fleurance et Auch. Les enfants vont dans les écoles du regroupement pédagogique de Goutz, Céran et Miramont Latour.

En matière d'économie, un constat récurrent du territoire s'applique à Lalanne : la baisse du nombre d'exploitations agricoles est significative. Au nombre d'une quinzaine dans les années 80-90, une estimation prévoit que seules les 4 ou 5 plus importantes se maintiendront en 2010.

Par ailleurs, Monsieur le maire souhaite répondre aux besoins des habitants, et réfléchir avec les communes des alentours, à un projet intercommunal de création d'une salle multifonctions, espace de rencontres et d'accueil.

Le budget communal ne peut pas supporter seul un tel projet et les habitants de Lalanne ont l'habitude de côtoyer ceux des villages voisins grâce notamment aux enfants en regroupement scolaire.

D'autre part, le Maire porte beaucoup d'intérêt pour le projet d'accès à Internet à haut débit et compte sur la communauté de communes pour être le relais efficace des demandes recensées dans les zones rurales. La mise en place du Système d'Information Géographique, déjà amorcée, est également très attendue.



32 communes
16 653 habitants

retrouvez toutes les informations concernant
la communauté de communes sur notre site web :
www.lomagne-gersoise.com

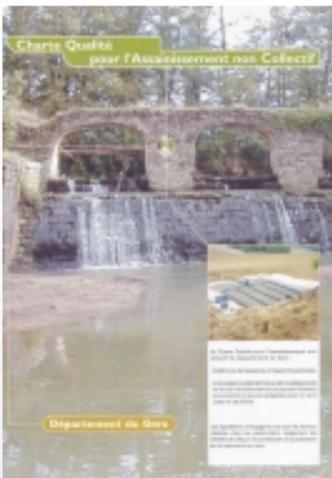
► suite de la page 1

L'environnement : une préoccupation commune, une gestion communautaire

Mise en place d'une Charte Qualité

La CCLG a été l'une des premières collectivités du Gers à organiser le contrôle de l'assainissement non collectif issu de la loi sur l'eau de 1992. La mise en pratique des contrôles a révélé un manque d'informations et de connaissances à la fois sur la réglementation, les normes et les contraintes locales, tant des usagers que des professionnels.

Pour pallier cette difficulté, la CCLG a initié une démarche d'élaboration d'une "charte qualité", co-construite avec les différents acteurs concernés : DDASS 32, Conseil Général, Agence de l'eau Adour, Garonne, mais aussi les organismes professionnels, tels que la CAPEB 32 (Maison des Artisans).



Cette charte a été construite autour de trois axes :

- définition et réalisation de support d'informations des dispositifs aux normes répondant aux contraintes géologiques locales.
- définition, organisation de formations pour les professionnels.
- définition des critères d'adhésion des entreprises à la charte.

Les signataires s'engagent à ce que les travaux réalisés chez les particuliers respectent les intérêts de chacun et contribuent à la protection de la ressource en eau.

La charte qualité pour l'assainissement non collectif encourage la qualité technique des investissements et leur fonctionnement.

Elle permet d'aboutir aux solutions les plus adaptées en respectant la sauvegarde de l'environnement et des milieux naturels aquatiques.

Dans le cadre de cette charte qualité, 3 entreprises travaillant sur le territoire ont obtenu cet agrément :

Monsieur DOUCET Pierre
Terrassement Assainissement
"Cadeilhan"
32390 RÉJAUMONT

Monsieur PONSAN
Travaux publics
32730 MONTEGUT
SUR ARROS

Monsieur RICCI Bruno
Entreprise maçonnerie
ZA la Fezendes
32340 MIRADOUX

Diagnostic du fonctionnement de l'assainissement existant

La première mise en œuvre de cette réglementation doit obligatoirement avoir pris effet avant le 31 décembre 2005.

Le diagnostic, à la charge des propriétaires, consistera en la première visite des installations existantes d'assainissement non collectif par un technicien. Celui-ci informera sur la réglementation en vigueur, fera un état des lieux du dispositif sur le terrain, fera des préconisations si nécessaire et répondra à toutes les interrogations des usagers.

Ce service nouveau s'organise par cycle de 4 années, et permet d'organiser la visite de l'ensemble des 3787 installations.

Les élus de la CCLG ont choisi de faire appel à une entreprise ayant des compétences reconnues dans le domaine, sous forme de prestation de services. Ce choix a pris en compte à la fois la nécessité de disposer de savoir-faire pointu dans le domaine et le caractère nouveau de ce service, dont les évolutions sont toujours en cours. Conformément à la législation sur la commande publique, la CCLG a retenu la SAUR après un appel d'offres ouvert pour réaliser cette prestation.

Elle débutera en janvier 2005 par des réunions publiques d'information dans les différentes communes.



L'économie : cœur de l'activité de la communauté de communes



La CCLG renforce ses compétences par l'embauche d'un développeur économique

Pour être à l'écoute du monde économique et être en mesure de créer, à partir des moyens à leur disposition, l'environnement le plus propice au développement des entreprises, les élus de la CCLG ont décidé de s'adjoindre les services d'une professionnelle du développement économique.

Depuis la mi-octobre 2004, Danièle Grangier a rejoint l'équipe communautaire. Sa formation d'économiste et en sciences politiques a servi de base à un parcours à la fois dans le monde de l'entreprise, et le monde du conseil en entreprise. Elle a développé ses compétences et sa connaissance

du monde économique à la fois dans les domaines de la finance, du marketing, de l'exportation, et des ressources humaines.

Aujourd'hui au sein de la communauté de communes elle met ses compétences au service des entreprises. Chercher et trouver parmi les différentes politiques publiques les outils utiles au développement des projets locaux, assurer une veille "économique", assurer l'interface avec les différents acteurs du développement, proposer des solutions adaptées, mettre en réseau, aider à l'émergence de projets à valeur ajoutée, sont les différentes missions qui lui ont été confiées.

Vous souhaitez créer une activité, la développer, n'hésitez pas à la contacter au 05 56 62 22 57, elle est votre relais "facilitateur" local.

ZOOM

L'aménagement du **rond point** Outil d'amélioration de la desserte de la zone d'activités de Fleurance

Créer l'environnement favorable au développement des entreprises est le quotidien de l'action communautaire.

Faciliter l'accessibilité à ces entreprises est un des moyens qu'aura développé la CCLG pendant l'année 2004.

La réalisation d'un rond point à Fleurance sur la RN21 à hauteur de Leader Price et de la nouvelle bretelle de dégagement de la ZI a nécessité un ensemble de travaux représentant environ un million d'euros.

L'ensemble de l'opération a été cofinancé par l'Europe, L'Etat, la Région, le département et la CCLG.



Rond point pendant les travaux (photo Florent Carly)

Diffusion de la culture scientifique

Partenariat avec le Pic du Midi et la Cité de l'espace.



La Cité de l'espace de Toulouse, le Pic du Midi à Bagnères de Bigorre et le Hameau des Étoiles - A Ciel Ouvert à Fleurance constituent des sites emblématiques de la culture scientifique et du tourisme régional.

Réunis autour d'une thématique commune, la découverte des mystères du ciel et de l'espace, ces trois organismes ont souhaité bâtir et déployer une démarche partenariale visant à développer des synergies entre leurs structures et à mieux faire connaître les atouts de notre région en matière de tourisme lié à l'astronomie et aux sciences et techniques spatiales.

Première base de cette collaboration : la création de supports de communication, d'un numéro de téléphone commun et d'un slogan :

"Midi-Pyrénées, le pays des étoiles"

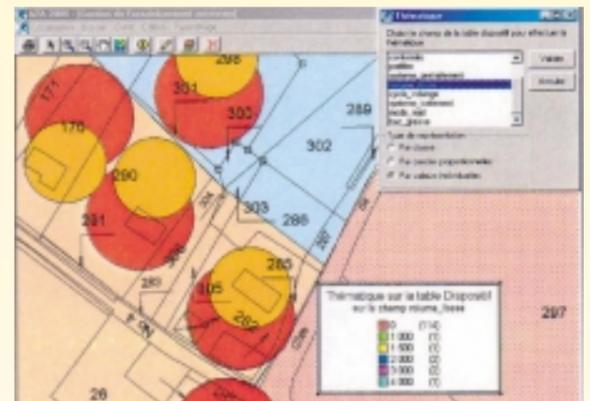
Ce partenariat poursuit trois objectifs :

- Affirmer auprès du grand public la "destination Midi-Pyrénées" comme univers touristique recelant de merveilleuses opportunités de découvertes et de plaisirs liées à la thématique du ciel et de l'espace.
- Développer conjointement le flux des visites vers ces trois destinations touristiques en Midi-Pyrénées.
- Constituer la première déclinaison grand public de la coopération naturelle et stratégique initiée depuis de nombreuses années entre ces trois partenaires.

Sur votre téléphone faites le numéro indigo
0 820 ETOILE : 0 820 386 453

La Cité de l'espace à Toulouse, Le Pic du Midi en Bigorre et le Hameau des étoiles, A Ciel Ouvert à Fleurance, vous souhaitent la bienvenue et vous invitent à découvrir les mystères de l'espace et de l'astronomie, au cœur de la région Midi-Pyrénées, Pays des étoiles...

Systeme **SIG** d'Information Géographique, la solution est choisie



La CCLG a choisi sa solution de SIG : c'est ARCVIEW, mis en œuvre par la société PARE-RA Ingénierie qui sera progressivement déployé à partir de janvier 2005 au sein de la communauté de communes et des mairies des communes membres.

Cette solution permettra aux mairies la consultation du cadastre informatisé et de la photographie aérienne de la commune ainsi que d'autres données, délivrance de relevés de propriété, réseaux, routes, etc.

Les services communautaires chargés de l'administration de la base de données exploiteront cet outil cartographique, afin d'assurer le suivi :

- des contrôles des systèmes d'assainissement non collectif,
- de l'entretien de la voirie intercommunale et des sentiers de randonnée,
- des entreprises,
- de l'aménagement et du développement des zones d'activités...

De façon plus générale, le SIG communautaire facilitera l'accès à l'information géographique, la gestion des données et constituera un outil d'aide à la décision pour les élus.

retrouvez toutes les informations concernant
la communauté de communes sur notre site web :
www.lomagne-gersoise.com



"En commun" est une publication de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise

60 bis, rue Gambetta 32500 FLEURANCE Tél : 05 62 64 22 55 Fax : 05 62 64 22 56 Email : communaute-de-communes@lomagne-gersoise.com
Directeur de la publication : Bernard LAPEYRADE Directrice de la rédaction : Hélène SCHWARTZ Conception, maquette et réalisation : Atelier COCHARD
Impression : Les imprimeries de Gascogne Photos : tous droits réservés.